



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5182

Attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BESSON Dounia

<b>SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5182 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 67 000 EUROS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DU SOUTIEN DE L'ENTREPRENARIAT ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire (ESS).

Cette stratégie comprend les axes suivants :

- la promotion de l'ESS ;
- le soutien à l'entrepreneuriat en ESS ;
- la promotion de la consommation responsable.

La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

#### **I- Promotion de l'économie sociale et solidaire :**

##### Action 1 : soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Université Lumière Lyon 2

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. L'Université a également créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et une vingtaine de partenaires professionnels de l'ESS.

En 2018, par délibération n° 2018/3986 du 2 juillet 2018, vous avez accordé, à l'Université Lumière Lyon 2, une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

La mise en œuvre de cette coopération s'est concrétisée par deux types d'actions sur l'année universitaire 2018-2019 :

- une collaboration entre la Chaire et la Ville de Lyon pour l'organisation de conférences de sensibilisation à l'ESS dans le cadre des « mardis de l'ESS » mis en place par la Chaire : il s'agissait de co-organiser au moins l'une des 4 conférences prévues entre septembre 2018 et février 2019, dont la séance inaugurale qui se tient dans les salons de l'Hôtel de Ville ;
- une contribution à la sensibilisation à l'ESS (des techniciens et/ou des élus), par des interventions d'universitaires et de partenaires de la chaire entre octobre 2018 et juin 2019 ;

- un accompagnement des référents développement durable de chaque direction de la Ville de Lyon pour constituer le rapport annuel présenté au Conseil municipal en novembre 2019.

Le soutien de la Ville a pour objectif de favoriser la coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'actions de l'ESS.

Cette coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS cinq enjeux qui paraissent primordiaux sur l'année 2019-2020 :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité, c'est-à-dire la question de sa connaissance et de sa reconnaissance ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise, notamment en permettant à ses entreprises de développer leur performance globale (économique et sociale) et ainsi de montrer leur efficacité ;
- l'évitement du piège de la « banalisation » au regard d'une logique économique dominante, impliquant notamment d'œuvrer pour garantir la différenciation de l'ESS, particulièrement en travaillant la question de la gouvernance et du management de ses entreprises ;
- la capacité à produire une offre « Economie sociale et solidaire » alternative et différente de l'offre classique pour répondre à la demande sociale, par une volonté de s'engager dans un processus continu d'innovation économique et sociale.

D'autre part, en 2017, la Chaire ESS, en lien avec des partenaires européens publics/privés et la Ville de Lyon, a répondu au programme européen Espace Alpin, programme transnational de coopération territoriale européenne qui vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine.

Le projet de la Chaire ESS, baptisé ASIS (« stratégie d'innovation sociale alpine ») a été sélectionné parmi 15 autres projets sur les 115 déposés. Le projet ASIS souhaite stimuler un réel changement et développer une coopération améliorée entre les acteurs de l'innovation sociale et apporter des réponses mieux adaptées aux défis sociétaux. Pour accompagner ce changement, ASIS proposera de nouveaux outils et méthodologies, une plate-forme innovante et des recommandations aux acteurs publics à travers un livre blanc. La Ville de Lyon est impliquée dans ce projet en qualité d'observateur.

L'Université Lumière Lyon 2 sollicite une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2, pour le projet ASIS et la mise en œuvre du partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et/ou des élus de la collectivité. Le budget prévisionnel de cette action est de 15 000 €

Compte tenu de l'intérêt communal de cette action, je vous propose d'allouer une subvention de 3 500 € à l'Université Lumière Lyon 2.

Action 2 : mise en œuvre de la stratégie « l'innovation et aux coopérations économiques » de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS)

La Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes (association loi 1901) est l'organisation régionale représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les premières années d'existence des CRESS Auvergne et Rhône-Alpes ont été consacrées principalement à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS.

Depuis leur fusion en 2017, l'enjeu consiste à renforcer la CRESS AURA en tant qu'organisation permettant le développement d'un modèle de développement économique et de modes d'entreprendre innovants, durables et inclusifs.

Depuis 2015, la CRESS structure, à l'échelon régional, une offre de services complète dédiée au développement des entreprises par l'innovation sociale et les coopérations économiques.

Cette offre de services, qui cible les entreprises (ESS et hors ESS) et les collectivités territoriales, a pour finalité de contribuer au développement économique régional par la réponse aux besoins sociaux non couverts et par la mise en place de dynamiques collectives de coopération entre entreprises (et collectivités territoriales).

Cette stratégie est mise en œuvre par la cellule « développement économique » qui souhaite :

- donner des perspectives de développement aux entreprises en donnant accès aux opportunités d'affaires sur les filières à potentiel de croissance ;
- appuyer l'émergence et la création de nouvelles activités économiques de proximité par des dynamiques collectives ;
- consolider les démarches de coopération des entreprises de l'ESS avec les autres acteurs économiques de leur territoire.

En 2019, la Ville de Lyon et la cellule « développement économique » de la CRESS collaborent pour travailler à une meilleure connaissance des réalités, opportunités, freins et perspectives de l'ESS sur le territoire lyonnais, dans le cadre des activités de l'observatoire régional de l'ESS.

Par délibération n° 2018/4301 du 19 novembre 2018, vous avez accordé à l'association CRESS AURA une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

La CRESS sollicite une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

Le budget prévisionnel de cette action est de 69 000 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la CRESS Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques », compte tenu de l'intérêt communal présenté par cette dernière.

Action 3 : l'association Locaux Motiv' pour l'animation hebdomadaire des « Jeudis WE »

L'association Locaux Motiv' gère un tiers-lieu emblématique réunissant une cinquantaine de structures ESS et situé rue Jangot, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Tous les jeudis midis, des structures qui travaillent dans ces locaux partagés animent un temps de sensibilisation et d'échanges autour de leurs activités orientées sur l'innovation sociale : les « Jeudis WE ».

Ces temps conviviaux gratuits, ouverts au grand public, permettent de mieux faire connaître la réalité des acteurs locaux de l'ESS, leurs projets, leur fonctionnement, leurs spécificités, leur potentiel d'innovation. Ils participent au développement d'une culture de l'ESS sur tout le territoire lyonnais et créent des passerelles entre différentes activités.

En 2018, par délibération n° 2018/4301 du 19 novembre 2018, vous avez accordé, à l'association Locaux Motiv', une subvention de 5 000 €. L'association Locaux Motiv' sollicite pour 2019 une subvention de 5 000 € pour le développement des « Jeudis WE ».

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour les Lyonnais, je vous propose en conséquence d'allouer une subvention de 5 000 € à Locaux Motiv'.

## **II- Soutien a l'entreprenariat en économie sociale et solidaire :**

### Action 1 : la Coopérative d'activités et d'emploi Cap Services et Talents 9

Le concept de Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) est né à Lyon au début des années 90 pour faire face à la crise économique. Une CAE propose un cadre juridique, économique, social et humain aux porteurs de projets souhaitant se tester en grandeur nature.

Toute activité artisanale, commerciale ou de service peut être exercée en CAE, à l'exception des activités soumises à des contraintes réglementaires ou financières.

Lyonnais à l'origine, le concept s'est rapidement développé dans toute la France (environ 80 structures, ce qui représente plus de 7 000 entrepreneurs salariés). Pour le créateur, les avantages de la CAE sont multiples :

- il apprend le métier d'entrepreneur tout en l'exerçant dans un cadre sécurisé ;
- les contraintes administratives, comptables et juridiques sont mutualisées au sein de la CAE et ne sont donc pas à sa charge ;
- il conserve un statut de salarié, et donc la couverture sociale protectrice légale du salarié ;
- enfin, il fait partie d'un réseau d'entrepreneurs, ce qui favorise la collaboration et l'échange de pratiques.

La CAE propose un accompagnement dans la durée afin de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et suffisant.

L'entrepreneur-salarié peut ensuite devenir associé de la CAE et participer à son animation et à l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets. A tout moment, il peut aussi décider de la quitter pour poursuivre son activité de manière autonome.

La SA SCOP Cap Services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. Chaque année, elle accompagne plus de 250 personnes sur la Métropole (dont deux tiers de femmes), essentiellement sur Lyon.

Plus d'un tiers des personnes accompagnées perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) ou sont des demandeurs d'emploi de longue durée à leur entrée dans la coopérative. Ces dernières années, au moins deux sorties sur trois sont positives.

Cap Services s'engage fortement pour essaimer le concept de CAE sur le territoire lyonnais et rhônalpin. Elle participe activement au développement de nouvelles CAE en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux de l'accompagnement de publics vers l'insertion professionnelle par l'emploi ou la création d'entreprise.

Depuis 2007, Cap Services accompagne le développement de Talents 9 qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier de la Duchère.

En 2011, la décision a été prise avec l'ensemble des partenaires de ne pas créer un cadre juridique spécifique à Talents 9 mais de l'adosser à Cap Services, l'objectif étant de permettre des économies d'échelle. Dans le même temps, Talents 9 a été installée dans les locaux de la Maison de la création d'entreprises.

Talents 9, initialement destinée aux entrepreneurs de Lyon 9<sup>e</sup>, a élargi son territoire vers les entrepreneurs du territoire Lyonnais.

L'action de Cap Services s'articule autour de 3 axes :

- assurer la gestion de Talents 9, les aspects administratifs, juridiques, comptables, sociaux et fiscaux étant pris en charge par Cap Services ;
- accompagner le développement de la coopérative ;
- promouvoir la coopérative sur son territoire afin de développer la prescription des partenaires et l'intérêt de futurs entrepreneurs.

Le nombre global de personnes accompagnées reste stable ces dernières années, cependant la part d'accompagnement sur la Ville de Lyon a fortement augmenté.

Cap Services a également mis en place un indicateur de création de richesse publique susceptible de rendre visible et lisible le retour sur investissement des subventions publiques sur le modèle de calcul suivant :  $(TVA\ reversée + charges\ sociales) / Montant\ des\ subventions = Taux\ de\ reversement\ (ou\ facteur\ de\ création\ de\ richesse\ publique)$ .

En 2016, pour 1 euro de subvention, Cap Services a généré 9,74 euros d'argent public de manière directe.

Pour réaliser sa mission, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 7 500 € Pour poursuivre le développement de Talents 9, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 500 €

Par délibération n° 2018/3986 du 2 juillet 2018 vous avez accordé à l'Association Cap services, afin de réaliser sa mission une subvention de fonctionnement de 7 500 € et de 5 500 € pour poursuivre le développement de Talents 9.

Le budget prévisionnel de Cap Services est de 462 876 € dont 53 280 € pour l'accompagnement de Talents 9 et 51 629 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'activités et d'emploi.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Cap Service une subvention de 7 500 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'activités et d'emploi et 5 500 € pour l'accompagnement de Talents 9.

### Action 2 : L'incubateur Ronalpia

Créée en 2013, l'association Ronalpia a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes et à fort impact social.

Ronalpia compte parmi ses partenaires fondateurs l'incubateur francilien Antropia (premier incubateur d'entreprises sociales) et l'école lyonnaise 3A.

L'incubateur Ronalpia a pour mission :

- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et à l'optimisation de son impact sur le territoire rhônalpin par des initiatives porteuses de sens.

Depuis 2014, Ronalpia a accompagné 166 créations d'entreprises. La sixième promotion a été intégrée début 2019 avec des projets socialement innovants sur des champs très variés comme l'alimentation, l'insertion, le handicap, l'économie circulaire, etc.

La Ville de Lyon a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet de création d'une structure dédiée à la mise en œuvre de solutions locales de justice restaurative.

Il s'agit d'une mesure prévue par la loi du 15 août 2014, mise en œuvre par la circulaire du 15 mars 2017.

La justice restaurative est une pratique complémentaire au traitement pénal de l'infraction, qui consiste à faire dialoguer victimes et auteurs d'infractions afin de rétablir le lien social et de prévenir au mieux la récidive, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale.

Ronalpia sollicite une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet de justice restaurative, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt de cette action.

Le budget prévisionnel de cette action est de 11 450 €

Par délibération n° 2018/3986 du 2 juillet 2018, vous avez accordé à l'association Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement post-crédation du projet « La Tanière Urbaine ».

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet de justice restaurative.

### Action 3 : L'incubateur Alter'Incub

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est né de la volonté des réseaux régionaux de l'ESS et de l'entrepreneuriat de se doter d'un outil commun dédié aux projets socialement innovants.

Alter'Incub est porté par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives Auvergne-Rhône-Alpes.

Alter'Incub propose aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec ses partenaires et une communauté d'entrepreneurs.

Les structures sont dans un premier temps pré-incubées pendant 6 mois, puis, selon les besoins et l'avis d'un comité, elles entrent en phase d'incubation pendant 18 mois.

Depuis 2011, Alter'Incub a accompagné une centaine de projets. Après en moyenne 36 mois d'incubation, 75 % des projets lancent leurs activités et aboutissent à la création des premiers emplois.

La Ville de Lyon fait partie des membres du comité de sélection des projets et a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier, le projet de supermarché coopératif Demain.

Ce projet permet la distribution de produits biologiques à moindre coût, grâce à l'engagement bénévoles des coopérateurs.

Une première épicerie, qui préfigure le supermarché coopératif, vient d'ouvrir ses portes place des Pavillons dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Alter'Incub sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet de supermarché coopératif Demain.

Par délibération n° 2018/3986 du 2 juillet 2018, vous avez accordé à Alter'Incub une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet « Consilyon ».

Le budget prévisionnel de la structure Alter'incub Rhône-Alpes est de 380 000 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Alter'Incub une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet de supermarché coopératif Demain.

### **III- Promotion de la consommation responsable et de l'alimentation durable :**

#### Projets de soutien au développement et à la structuration de la filière « alimentation durable »

Si Lyon est incontestablement une place forte de la gastronomie internationale, la Ville est aussi très engagée pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l'environnement.

En octobre 2015, avec 120 autres villes des cinq continents, Lyon signait le premier Pacte mondial pour l'alimentation durable, dans le cadre de l'Exposition universelle de Milan.

En 2015, Lyon a été la première ville française à adopter un plan d'actions multi-partenarial pour l'alimentation durable, qui instaure en particulier le premier conseil local de l'alimentation durable.

Seule ville française sélectionnée pour participer au programme européen URBACT (« sustainable food in urban communities »), Lyon est aussi la seule ville-pilote choisie par l'International urban food network pour une recherche-action concernant la gouvernance alimentaire urbaine.

La Ville de Lyon, à la suite du programme URBACT, a défini sa stratégie globale en matière d'alimentation durable.

### Action 1 : la coopérative GRAP pour l'accompagnement du projet Fenotte

La coopérative GRAP (Groupement régional pour une alimentation de proximité) a été créée en 2012. C'est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de type « filière intégrée » dans l'alimentaire locale et/ou biologique.

Le périmètre de GRAP est régional (150 kilomètres autour de Lyon environ) afin de garder une forte synergie entre les différentes activités de la coopérative.

Ce projet unique en France a émergé au sein de l'épicerie lyonnaise « 3 petits pois », spécialisée dans la vente aux particuliers d'alimentation biologique en vrac.

Il a permis le développement ou la consolidation d'autres structures ESS de l'agglomération, en particulier la SCIC Super-Halle, la SCOP Prairial, les Halles de la Martinière, devenant ainsi une des vitrines lyonnaises de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale.

Son activité permet en particulier à ses membres de mutualiser des moyens et du matériel, de bénéficier de formations adaptées, de développer les achats groupés, l'entraide et la coopération. L'ensemble de ces actions renforce la professionnalisation de la filière et favorise la pérennité d'un secteur encore économiquement fragile. GRAP a été récompensé en 2018 en devenant lauréat du dispositif ministériel French Impact pour l'essaimage et le développement de l'innovation sociale.

Actuellement, 96 personnes sont dans la coopérative GRAP dont 80 salarié-es (66 ETP). Le chiffre d'affaires prévisionnel de GRAP, consolidé avec les activités associées est de 11,5M€ pour 2018.

GRAP accompagne les porteurs de projets sur les points suivants :

- étude de marché ;
- construction de la stratégie, élaboration de l'offre et de la gamme, définition du positionnement ;
- rédaction du plan d'affaires, élaboration des prévisionnels financiers, mise en place du tour de table financier ;
- mise en place de l'organisation du travail, définition des procédures et du plan de maîtrise sanitaire.

Par délibération n° 2018/4175 du 24 septembre 2018, vous avez accordé à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Labelle Brûlerie.

L'un des projets accompagnés par GRAP en 2019 est Fenotte, un traiteur coopératif à faible impact environnemental, engagé dans une démarche zéro déchet, récemment installé dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. GRAP sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Fenotte.

Le budget prévisionnel de la structure GRAP est de 4 767 825.00 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à GRAP une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Fenotte.

### Action 2 : association le BOL, pôle de coopération sur l'alimentation

Le BOL organise chaque automne la « Quinzaine des Récoltes », événement grand public qui a réuni 20 000 personnes l'an passé et qui permet de promouvoir toutes les initiatives de la filière alimentaire du territoire.

Ce PTCE (Pôle territorial de coopération économique) sur l'alimentation regroupe 29 membres adhérents, des centaines de producteurs et de bénévoles et des milliers de consommateurs.

Ce PTCE autour de l'alimentation a pour objectif de :

- mettre en lien les organisations de l'économie sociale et solidaire œuvrant à une relocalisation alimentaire, de la production à la consommation, sur la région lyonnaise et ses environs ;
- favoriser le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres pour que chacune se consolide et se développe ;
- participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique ;
- professionnaliser les acteurs.

L'association augmente la visibilité des structures du pôle et la communication auprès du grand public à travers l'organisation de la Fête des Récoltes.

Par délibération n° 2018/4175 du 24 septembre 2018, vous avez accordé à l'association BOL une subvention de 6 000 € pour favoriser la structuration et la visibilité de la « filière » alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Le budget de l'action en 2019 est de 120 266.00 €

Au regard des enjeux d'activité économique, d'emploi et de sensibilisation des consommateurs, je vous propose d'accorder à l'association BOL une subvention de 6 000 € pour favoriser la structuration et la visibilité de la « filière » alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

### Action 3 : la monnaie Locale Citoyenne - La Gonette

Les monnaies locales ont pour objectif de participer à la relocalisation de l'économie, au soutien de l'emploi local et à la promotion de la consommation responsable. Elles favorisent l'économie réelle, car les sommes investies échappent à la spéculation.

La loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît officiellement les monnaies locales complémentaires, qui ne dépendent pas du code monétaire et n'ont pas l'agrément d'établissement de crédit.

Il existe plus de 4 000 monnaies locales complémentaires différentes dans le monde (dont 400 au Royaume-Uni, 60 en Allemagne...). La France en compte déjà plus de 30, dont celle de Toulouse, Strasbourg, Nantes, Paris et Lyon.

Lyon est un terreau historique d'innovation sociale. La Ville de Lyon, convaincue que l'économie est un moteur essentiel du développement local, joue un rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques du territoire.

C'est le sens en particulier du label qualitatif « Lyon, ville équitable et durable », qui rassemble déjà plus de 240 acteurs engagés dans une démarche responsable particulièrement ambitieuse. De nombreux labellisés travaillent depuis plusieurs années, avec d'autres structures de l'économie sociale et solidaire, au développement de notre monnaie locale complémentaire, baptisée « la Gonette ».

L'association monnaie locale citoyenne - La Gonette a été créée le 19 mai 2014. Ses objectifs sont de créer un outil de promotion commerciale et de marketing local afin de relocaliser davantage l'économie, de développer l'emploi local et de favoriser la consommation responsable.

Il s'agit d'un système qui revient à régler à l'avance des achats en euros, pour ensuite consommer des produits et services responsables dans les commerces locaux partenaires (commerce équitable, mode éthique, alimentation biologique...).

Ce dispositif de sensibilisation innovant développe la visibilité de l'offre locale en matière de consommation responsable et constitue un outil de communication original pour expliquer le fonctionnement de l'économie, dans une perspective d'éducation populaire.

Après trois années de fonctionnement, la monnaie locale complémentaire fédère déjà près de 1 000 utilisateurs réguliers et 300 partenaires professionnels.

L'action est soutenue par plusieurs partenaires et fondations. La réussite de la phase de lancement a permis de passer à une période de consolidation, avec le lancement des moyens de paiement numérique, projet porté par la Gonette et d'autres monnaies locales du réseau SOL, et lauréat national du dispositif « mon projet pour la planète ».

Le budget de l'action s'élève à 95 101.00 €

Par délibération n° 2018/4175 du 24 septembre 2018, vous avez accordé à cette association une subvention de 5 000 € pour accompagner le développement de la monnaie locale complémentaire « La Gonette ».

Afin de consolider cette action, je vous propose d'accorder à l'association La Gonette une subvention de 5 000 € pour favoriser l'appropriation de cet outil économique par davantage de consommateurs et de professionnels lyonnais.

Action 4 : l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) pour l'organisation du défi Familles à alimentation positive 2019-2020

L'ARDAB organise le septième défi « Familles à alimentation positive » d'octobre 2019 au printemps 2020. S'inscrivant dans la lignée du défi « Familles à Energie Positive » porté par les espaces Info Energie, l'ARDAB propose d'accompagner des familles pour leur permettre d'accéder à une alimentation équilibrée et saine tout en conservant la maîtrise de leur budget. Les objectifs du projet sont de :

- sensibiliser un public qui peut être très éloigné de l'agriculture biologique ;
- valoriser les circuits de vente des produits bio locaux auprès des familles ;
- créer du lien social, de la convivialité ;
- faire évoluer les habitudes d'achat et de consommation des familles ;
- démontrer qu'on peut manger bio sans dépenser plus ;
- faire évoluer les idées reçues sur le bio ;
- - tisser des liens entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les différentes thématiques liées à l'alimentation sont abordées lors d'ateliers proposés à chacune des équipes : culture potagère, apports énergétiques des aliments, cuisine de produits frais, diététique... Les familles sont recrutées par l'intermédiaire de structures relais (centre social, MJC, épicerie sociale et solidaire, maison pour tous, maison de quartier...), avec une priorité donnée aux structures relais se trouvant dans les quartiers Politique de la Ville.

Une attention particulière est portée au recrutement de familles peu sensibilisées à ce type de consommation et disposant d'un budget alimentation limité.

Une nouvelle méthodologie en réseau entre les structures relais et les partenaires associatifs se développe pour former les référents des structures relais aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation biologique et locale. Deux centres sociaux lyonnais sont engagés dans ce défi en 2019.

A ce titre, en 2018, par délibération n° 2018/4175 du 24 septembre 2018, vous avez accordé à l'ARDAB, une subvention de 3 000 €

L'association ARDAB sollicite une subvention de 5 000 € Le budget prévisionnel de l'association ARDAB pour l'organisation du défi « Familles à alimentation positive » est de 49 459.00 €

En soutenant ce projet, la Ville de Lyon agit en faveur du développement de la production et de la consommation de produits alimentaires locaux, sains et respectueux de l'environnement.

Elle renforce ainsi la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales. C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention de 3 000 € à l'ARDAB pour la mise en œuvre du projet « Familles à alimentation positive 2019-2020 ».

Action 5 : « DéPart » pour l'animation de son réseau lié aux échanges solidaires – Maison des solidarités – 215 rue Vendôme à Lyon 3e

Le tourisme représentait 10 % du PIB mondial et 1,1 milliard de clients en 2015.

Pourtant, si l'activité touristique contribue au développement d'un territoire, elle peut également avoir des conséquences néfastes pour les sociétés et leur environnement tant naturel que culturel.

Cette prise de conscience, dans un contexte de mouvements en faveur du développement durable et du commerce équitable, a favorisé l'émergence de projets et d'acteurs engagés dans une forme de tourisme plus respectueuse des réalités culturelles, sociales et économiques de ses hôtes, en vue de contribuer équitablement au développement de l'économie locale.

Engagée en faveur du développement de la consommation responsable, la Ville de Lyon sur ce thème est pionnière. En effet, c'est en 2001 qu'est né le réseau « DéPart » (Découverte et Partage), premier réseau structuré en France de « tourisme solidaire ».

Porté initialement par le Collectif des associations de développement en Rhône Alpes (CADR), ce réseau regroupe une vingtaine d'organisations, dont sept très actives, qui s'engagent pour un tourisme à dimension humaine, proposant des formules de voyages variées (chez l'habitant, village d'accueil, circuits culturels ou encore randonnées) et qui sensibilisent différents publics à un tourisme plus responsable.

Depuis 2017, le réseau DéPart est dorénavant porté par la Maison des solidarités, située dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

La Maison des solidarités, créée en 2013, a pour objectifs de permettre à chaque citoyen de développer son projet autour de valeurs collectives comme la citoyenneté, la convivialité, la coopération, la diversité culturelle et la justice.

La Maison des solidarités est donc un lieu ouvert à tous et au service des acteurs de la solidarité, dont certains sont labellisés « Lyon, ville équitable et durable », qui permet de s'informer, débattre, s'associer, se former et rendre visible les engagements citoyens nouveaux.

En 2019, le réseau DéPart poursuit son travail de mise en réseau des associations pour la promotion d'un tourisme plus responsable en Rhône-Alpes :

- renforcement des acteurs et structuration du secteur (animation du réseau, formation, représentation au niveau local, national et international, échanges) ;
- capitalisation d'expériences et création d'outils de sensibilisation (mise à jour et diffusion de nouveaux outils d'éducation et de sensibilisation au tourisme équitable) ;
- information et éducation au tourisme équitable : participation et co-organisation d'événements grand public, organisation de conférences, réalisation de formations pour les étudiants en tourisme, activités didactiques en milieu scolaire, programme de sensibilisation et de formation pour les élus et techniciens des collectivités territoriales.

En 2019, la Maison des solidarités a poursuivi son cycle de formations citoyennes à destination des volontaires en service civique.

Cette création innovante consiste à proposer un nouveau module de formation sur le tourisme responsable afin de faire découvrir des alternatives pour consommer autrement et donner des pistes pour agir en citoyen plus durable et plus solidaire.

Par délibération n° 2018/3986 du 2 juillet 2018, vous avez accordé à La Maison des solidarités une subvention de 3 500 € pour réaliser l'animation du réseau DéPart.

La Maison des solidarités sollicite une subvention de 3 500 € pour réaliser l'animation du réseau DéPart que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal de ce dernier. Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 22 500 €

Action 6 : l'association La Légumerie pour la structuration de la filière « alimentation durable »

En 2017, avec le Conseil local de l'alimentation durable (CLAD), il a été mis en évidence l'opportunité de soutenir la structuration d'une filière de l'alimentation durable dont le potentiel de création d'activités et d'emplois sur le territoire est porté par une conjoncture favorable.

Consolider les débouchés de l'alimentation durable, changer d'échelle et relocaliser la valeur ajoutée ou encore professionnaliser les acteurs, sont les enjeux de création de richesses locales.

Le CLAD a donc souhaité mettre en place à partir de 2018 une action collective et structurante au service du territoire pour tous les Lyonnais : une fabrique aux initiatives pour l'alimentation durable.

L'édition 2018, baptisée « la fabrique à manger » a eu lieu dans les 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon. Elle a permis de sensibiliser près de 1 000 personnes à l'alimentation bio, locale, équitable, saine, d'une part avec le Centre social des Etats-Unis, d'autre part au pied des Tours Pernon de Grand Lyon Habitat, situées dans un ancien quartier politique de la ville.

Le principe de ces fabriques est de sensibiliser tous les habitants à l'alimentation saine et durable par le biais de différents ateliers gratuits.

Les ateliers portent sur la transmission de savoir-faire, sur les usages alimentaires, la conservation et la préparation des aliments, la sensibilisation aux saisonnalités et productions locales, la promotion des achats et usages alimentaires vers une alimentation durable à budget constant, le lien entre les jardins partagés et l'alimentation durable, la création d'un projet artistique comme outil de sensibilisation à l'alimentation durable, etc.

Chaque acteur impliqué dans ce collectif apporte son savoir-faire et ses compétences lors de cet événement de sensibilisation.

Les objectifs de ce projet collectif sont les suivants :

- être identifié, sur la thématique de l'alimentation durable, comme une action collective et structurante dans les quartiers populaires ;
- donner l'accès à une alimentation durable et saine pour tous dans une perspective de prévention santé, notamment dans les quartiers en politique de la ville ;
- sensibiliser les différents publics et conduire au changement de comportement ;
- pérenniser les actions du CLAD.

Cette fabrique aux initiatives de l'alimentation est co-construite avec la Ville de Lyon et les acteurs du CLAD.

La Légumerie souhaite porter juridiquement et financièrement la coordination de ce projet pour l'édition 2019, organisée dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, en partenariat avec GrandLyon Habitat, et dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, au sein du jardin partagé « l'Oasis de Gerland ».

La Légumerie, association loi 1901 labellisée « Lyon, ville équitable et durable » et membre du CLAD, a pour objectifs la création, l'exploitation et l'animation d'espaces d'agriculture urbaine comme des outils de production nourricière, de création de lien social et de stimulation de la conscience écologique en partenariat avec des structures socio/médico-éducatives dans les quartiers Politique de la Ville depuis 2013.

Pour la bonne réalisation de ce projet, La Légumerie a l'expertise et l'expérience nécessaires pour structurer et développer la filière de l'alimentation durable.

Cette fabrique aux initiatives pour l'alimentation durable ne peut effectivement fonctionner sans un travail en amont de sensibilisation et de coordination auprès des acteurs de l'alimentation durable.

Le budget prévisionnel de l'action est de 16 334.00 € pour la conception et la coordination de ces fabriques aux initiatives à l'alimentation durable.

Par délibération n° 2018/4301 du 19 novembre 2018, vous avez accordé à l'association La Légumerie une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

En soutenant cette association, la Ville de Lyon agit en faveur de la structuration et du développement de la filière de l'alimentation durable.

Compte tenu de l'intérêt communal de son action, je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association La Légumerie pour coordonner et structurer les acteurs de la filière de l'alimentation durable pour la mise en œuvre de ce projet dans deux arrondissements de Lyon.

Une convention, annexée au présent rapport, sera signée avec l'association La Légumerie pour l'accompagnement financier de cette action.

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 12 structures dans le cadre de cette délibération pour la promotion de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, le développement des activités économiques, et la sensibilisation à la consommation responsable à Lyon est de 63 500 €

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/3986 du 2 juillet 2018, n° 2018/4175 du 24 septembre 2018 et n° 2018/4301 du 19 novembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de 3 500 euros est allouée à l'Université Lumière Lyon 2 (dont le siège social est situé 85 rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup>) pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

2- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 63 500 €, sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services	7 500 €
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Accompagnement du projet Talent 9	5 500 €
Alter'Incub	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin	Incubateur Alter'Incub pour l'accompagnement du projet Demain	5 000 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	L'incubateur Ronalpia pour l'accompagnement du projet de justice restaurative	5 000 €
SCIC GRAP	3 Grande Rue des Feuillants, 69001 Lyon	Accompagnement du projet Fenotte	5 000 €
Association Le BOL	c/o ARDEAR 58 rue Raulin, 69007 Lyon	Structuration de la filière alimentaire durable locale et organisation de la 4 <sup>ème</sup> « Fête des récoltes » et de la « mutualisation logistique »	6 000 €
Association La Gonette	89 rue Paul Bert, 69003 Lyon	Développement de la monnaie locale complémentaire « La Gonette »	5 000 €
ARDAB	234 avenue du Général de Gaulle 69530 Brignais	Défi Familles à Alimentation Positive	3 000 €
La Maison des solidarités	215 rue Vendôme, 69003 Lyon	Animation du réseau « DéPart »	3 500 €
Chambre régionale d'économie sociale et solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».	3 000 €
Locaux Motiv'	10 bis Rue Jangot, 69007 Lyon	Animation des Jeudis WE	5 000 €
La Légumerie	10 rue de Vauzelles 69001 LYON	Développement des fabriques aux initiatives pour l'alimentation durable	10 000 €
<b>Total</b>			<b>63 500 €</b>

3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, et l'association La Légumerie est approuvée.

- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 5- La dépense de 3 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65738, fonction 90, chapitre 65.

- 6- La dépense de 63 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON